Qui doit entretenir un chemin d'exploitation?

Par nobrou

bonjour

je viens d'acquérir une maison qui est desservie par un chemin d'exploitation qui donne sur une voie publique. l'un des propriétaires riverains que j'ai rencontré hier matin m'a dit que je devais entretenir le premier tronçon de ce dit chemin. je pensais que l'entretien revenait à tous les propriétaires riverains du chemin/ Qu'en pensez-vous ?
merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il faut connaitre le statut exact de ce chemin et qui en est propriétaire. Si c'esu une indivision les frais sont à partager (mais pas la surface physique)

Par isernon

bonjour,

un chemin d'exploitation n'est pas un chemin dont la propriété est en indivision. Chaque propriétaire riverain est propriétaire du chemin au droit de sa parcelle.

salutations

Par yapasdequoi

Sauf si ce n'est plus un chemin d'exploitation ...

Par yapasdequoi

Est-ce bien utile de faire 2 discussions sur le même sujet ?

Par nobrou

désolé c'est la première fois que je vous sollicite sur ce site

---
Par nobrou

vous n'avez pas répondu à ma question
qui doit entretenir le chemin ?

Par nobrou

savez vous dans quel code pourrais je trouver la réponse à ma question

---
Par yapasdequoi

C'est le propriétaire du chemin qui doit l'entretenir.
Il faut donc identifier le ou les propriétaires.
cf autre discussion.